



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

feux tricolores

Question écrite n° 9297

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la nécessité de renforcement de dispositifs de prévention routière. Depuis plusieurs années, certaines villes se sont dotées de dispositifs permettant l'enregistrement des infractions commises aux intersections munies de feux tricolores. Ces appareils photo enregistrant les infractions relatives au non-respect des feux rouges sont souvent non utilisés. Pourtant, outre un effet dissuasif, ils permettraient de relever et de sanctionner le comportement dangereux de certains chauffards. Par conséquent, il souhaite savoir si, dans le cadre de sa politique de sécurité routière, il entend renouveler et renforcer le parc existant desdits appareils photo enregistreurs, tout en prévoyant l'automatisation de suivi des infractions commises.

Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer a l'honneur de faire connaître à l'honorable parlementaire que la Ville de Paris s'est en effet dotée, dans les années 1990, de dispositifs permettant l'enregistrement d'infractions commises aux intersections munies de feux tricolores. Toutefois, ceux-ci se sont révélés très vite peu performants, pour des raisons liées, d'une part, à la maintenance des appareils photo, d'autre part, à l'exploitation manuelle du système qui nécessite une pose et un relevé très fréquents, effectués par les forces de l'ordre, sur des sites souvent dangereux, de pellicules photo argentiques (36 poses en moyenne). Dans le cadre du projet d'automatisation de la chaîne de contrôle-sanction décidé lors du comité interministériel de sécurité routière du 18 décembre 2002, l'objectif est de limiter au maximum l'intervention humaine, depuis le constat de l'infraction jusqu'au paiement de l'amende. Ainsi le Gouvernement prévoit de faire l'acquisition d'un parc d'appareils photo numériques (une centaine en 2003 et un millier dans les trois années à venir) commandés à distance et destinés à contrôler en priorité les excès de vitesse, mais également le franchissement des feux rouges, le non-respect des distances de sécurité et la circulation dans les voies réservées aux autobus. Plusieurs villes se sont déjà portées candidates pour expérimenter ces nouveaux systèmes d'enregistrement.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9297

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5093

Réponse publiée le : 5 mai 2003, page 3507